

MUNICIPALITÉ DE LAC-AU-SAUMON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du 19 septembre 2022, à 19h00, à la salle du conseil, située au 36, rue Bouillon, à Lac-au-Saumon

Présents : MM Gérard Grenier, Gérald Ruel, Patrick Bacon et Alain Fradette, conseillers, Mme Jocelyne Bérubé, conseillère.

Sont absentes : Mmes Chantale Gagné et Valérie Simard, conseillères.

Madame Véronique Fournier est également présente à titre de secrétaire d'assemblée.

Les membres présents forment quorum.

OUVERTURE DE LA SESSION

M. Gérard Grenier, maire, fait lecture de l'avis de convocation et mentionne que celui-ci a bien été reçu par tous les membres du conseil.

2022-09-232 MANDAT À LA MRC DE LA MATAPÉDIA – APPEL D'OFFRES POUR SERVICES PROFESSIONNELS – RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX – ALIMENTATION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE – SECTEUR VILLAGE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-au-Saumon doit procéder à l'appel d'offres pour les services professionnels de plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux dans le cadre du *Projet d'alimentation et distribution d'eau potable – Secteur village*;

CONSIDÉRANT que la Municipalité ne possède pas les compétences pour réaliser ledit appel d'offres;

CONSIDÉRANT que la *MRC de La Matapédia* a fait parvenir à la Municipalité une offre de services afin de préparer l'appel d'offres de services professionnels pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux incluant la publication de l'appel d'offres, la coordination et l'analyse des soumissions par un comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Patrick Bacon, conseiller et unanimement résolu d'octroyer le mandat à la *MRC de La Matapédia* afin de préparer l'appel d'offres de services professionnels pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux incluant la publication de l'appel d'offres, la coordination et l'analyse des soumissions par un comité au montant de 4 000 \$.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

2022-09-233 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé, conseillère et unanimement résolu de lever la séance. Il est 19h15.

ADOPTÉE

Gérard Grenier ¹
Maire

Véronique Fournier
Secrétaire d'assemblée

¹Je, Gérard Grenier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal